

Dernière modification le 29/09/2016 par DOE/MED<sup>1</sup>.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la Tunisie : favoriser la création d'emplois et l'insertion sociale et professionnelle et promouvoir un développement durable des territoires. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Education et emploi

- Le ratio femmes-hommes d'alphabétisation est de 83% en 2015 (avec un taux de 74% pour les femmes et 90% pour les hommes). Le ratio femmes-hommes de scolarisation au niveau primaire (99% en 2015) témoigne d'un taux de scolarisation des filles **égal voir supérieur à celui des garçons**. Contrairement à de nombreux pays, **les femmes sont davantage présentes que les hommes dans l'enseignement supérieur**, avec un ratio f-h est de **162%** en 2015. Elles représentent **plus de la moitié** des diplômés en **éducation (85%), humanités et arts (74.7%), santé (73.8%), agriculture (57.9%) et sciences sociales, business et droit (57.9%)**. Elles constituent légèrement moins de la moitié des diplômés en **sciences (48.9%) et services (46.6%)**. Elles sont en revanche moins présentes dans les filières d'ingénierie, manufacture et construction, ne représentant que **33.3%** des effectifs. (2012, Banque Mondiale). Autrement dit, **les filles s'orientent en grande majorité vers les lettres (72.9%) plutôt que vers les sciences techniques (20%), des filières qui débouchent généralement sur des longues périodes de chômage (UE, 2014)** Ces pourcentages % ressortent d'une étude sur le terrain réalisée par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi<sup>2</sup>.
- **Les régions sont marquées par des inégalités importantes** : dans la région centrale (Gafsa, Kasserine, Siliana et Kairouan), **40% des femmes de plus de 10 ans n'ont aucun niveau d'éducation par rapport à un taux minimum de moins de 18% dans certaines régions du nord-est (Ariana, Tunis, Ben Arous) et du centre-est (Sousse et Monastir)**. Il existe également des différences entre le milieu rural (où le taux de scolarisation au niveau primaire est de 59.3%) et le milieu urbain (80.7%) (UE, 2014).
- Quoiqu'elles soient en moyenne plus éduquées que les hommes, **les femmes représentent moins d'un tiers de la force de travail tunisienne** (Banque Mondiale, 2015). Chez les jeunes (15-24 ans), l'écart entre l'insertion professionnelle des hommes (42% en 2012) et des femmes (20.3%) est **moins important mais reste de l'ordre de la moitié**. Le taux d'activité et de chômage des femmes (le chômage féminin s'aggrave : en 2015 le taux de chômage des femmes est de 25,6% par rapport à 14,6% pour les hommes) illustrent **un accès difficile pour les femmes à l'emploi** (UE, 2014). Par ailleurs, des discriminations persistent en termes de salaires: à niveau éducatif, âge et travail égal, les salaires dont bénéficient les femmes restent inférieurs à ceux des hommes de l'ordre de 18% en moyenne. Les taux d'activité féminins varient également en fonction des régions : dans les régions semi-arides (Kasserine, Kebili et Gafsa) le taux d'activité des femmes est inférieur à 25%, alors qu'il est supérieur à 40% dans la plupart des régions littorales.
- **L'emploi et la formation** des jeunes diplômés est une préoccupation majeure des pouvoirs publics tunisiens. Le dispositif national de formation semble ne pas faire de distinction entre les garçons et les filles (tant dans les textes que dans la réalité) ; quoiqu'il existe des instituts de formation exclusivement féminins. En 2003, les femmes en formation étaient présentes en majorité sur les secteurs du textile-habillement (83%) et de l'administration (74%), et elles investissaient progressivement des filières traditionnellement considérées masculines, comme le **secteur du cuir et des chaussures (36% en 2003 contre 24% en 1999) et de l'électricité électronique (15% en 2003 contre 11% en 1999)**. **Sur le marché du travail, les 2/3 des femmes se concentrent sur trois secteurs : les services, l'industrie manufacturière et l'agriculture (UE, 2014)**. Le **taux d'emploi des femmes 27,2% est très faible comparé par rapport à celui des hommes 75.2% parmi la population âgée entre 15 et 64 ans (plus d'informations ici)**.<sup>3</sup>
- Les femmes sont également confrontées à **une situation de précarité importante** avec des **emplois sans contrats de travail, ni rémunération des heures supplémentaires ni protection sociale**. Ainsi la véritable force de travail des femmes, en plus de ne pas être reconnue dans les données officielles, n'est pas suffisamment encadrée pour garantir un emploi sécurisé. Cette forte précarité est due par ailleurs à un **manque d'inspections du travail** par le gouvernement tunisien de même d'une **faible syndicalisation** des femmes<sup>4</sup>.

#### Participation politique (rapport de l'UE, 2014)

Depuis **2011**, la Tunisie s'est dotée d'une loi exigeant une parité aboutie dans les listes électorales. Malgré une

<sup>1</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

<sup>2</sup> La femme tunisienne est « prisonnière » des filières littéraires.

<sup>3</sup> Rapport sur l'accès et le maintien des femmes à l'emploi de qualité au Maroc, en Tunisie et en Turquie (étude commandée par l'AFD Septembre 2014).

<sup>4</sup> Egypte, Jordanie, Tunisie : la place des femmes au travail, Egalité, 2012 disponible [ici](#)

augmentation de la participation des femmes à la vie publique et politique depuis la révolution de 2011, le nombre de femmes présentes sur la scène politique reste faible. Le gouvernement de Habib Essid compte trois femmes ministres (femmes, famille et enfance ; culture ; et tourisme et artisanat) sur 30. Malgré une forte mobilisation des femmes pendant la révolution de 2011, elle ne s'est que très peu traduite dans les faits : par rapport au nombre de femmes engagées politiquement seule une petite partie a pu accéder à leur représentation active dans les institutions politiques.

Quant aux associations de la société civile, avec un nombre ayant augmenté de façon exponentielle entre 2010 et 2014 (passant de 173 à 16 000 associations enregistrées dans le pays), les inégalités sont plutôt régionalisées. En effet, le quota de femmes dépassant les 70% de membres d'associations se trouve dans les gouvernorats de l'Ariana, Beja, Gabès, Jendouba, Kef, Sfax et Tunis. Au contraire, les associations avec moins de 60% de membres féminines se trouvent dans les gouvernorats de Gafsa, Kairouan, Kasserine, Manouba, Sousse et Tataouine.

Enfin, au niveau syndical, la présence statutaire de femmes au sein de l'UGTT n'est que depuis le début des années 2000. Malgré un travail de lobby intense de la part des responsables de la commission des femmes pour encourager des femmes à adhérer et participer aux structures de bases du syndicat, elles ne sont que très peu à être engagées. En 2014, aucune femme n'était présente au sein des 13 membres du bureau exécutif ni dans le bureau exécutif élargi de 37 membres.

## Santé

En Tunisie, la santé maternelle et infantile a fait l'objet d'un programme national en 2015 mis en œuvre par le ministre de la santé Mohamed Salah Ben Ammar. Ce programme couvre la période 2015-2019 et vise à réduire le taux de mortalité maternelle et infantile en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP. En 2015, le GGGR enregistre 46 décès maternels pour 100 000 naissances et 12,1 décès infantiles pour 1 000 naissances. La couverture des soins prénataux (par une sage-femme, une infirmière ou un médecin) est élevée avec 98,1% des femmes recevant des soins prénataux au moins une fois durant la grossesse. En outre, près de 99% des naissances survenues au de 2011/2012 ont été assistées par un personnel qualifié, Sidi Bouzid reste la ville avec le plus faible taux d'assistance où seulement 88% des naissances ont été assistées.

La Tunisie a par ailleurs abouti sa croissance démographique avec une moyenne de 2 enfants par femmes. Cette transition a été favorisée par l'accès à la contraception de 63% (2012) des femmes et la légalisation de l'IVG en 1965 pour les femmes ayant plus de 5 enfants, puis en 1973 pour l'ensemble des tunisiennes.

**Violences basées sur le genre :** « La violence familiale est un crime, suivant les amendements introduits au code pénal, en 1993. Cependant, la violence familiale est généralement perçue comme une affaire privée et la police refuse, parfois, d'intervenir, souvent parce qu'elle manque de formation ou de ressources pour mener des investigations ou pour protéger effectivement les femmes survivantes à la violence ; 47.6% des femmes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir subi au moins une des multiples formes de violence pendant toute leur vie »<sup>5</sup>

## Entreprenariat social en milieu urbain et rural

• **Il faut faire la distinction entre deux types d'entreprenariat : les femmes cheffes d'entreprise d'une part et les formes d'auto-emploi majoritairement informelles**, qui choisissent souvent l'auto-emploi comme moyen de réguler une situation économique difficile.

• Les schémas de financement et l'incitation à la création d'entreprises fait partie des programmes du gouvernement tunisien. En 2011, la majorité des cheffes d'entreprises se trouvent autour de **Tunis, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax**. Elles sont généralement plus âgées que leurs homologues masculins (plus de 35 ans en moyenne) mais elles sont moins éduquées. Leurs entreprises couvrent les domaines de l'agroalimentaire, du textile, et des industries diverses. D'après l'étude « Les Femmes Chefs d'Entreprises en Tunisie » menée avec le soutien du Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CATWAR) et la Société Financière Internationale en 2008, les besoins de formation exprimés par les femmes cheffes d'entreprises se situent prioritairement en **marketing** (34.6%), **en communication** (33%) et en **relations publiques** (33%). Il est intéressant de noter que lorsqu'elles sont interrogées sur les défis rencontrés, le principal défi cité est la **gestion de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale**, suivi de la gestion des pots-de-vin et de la corruption dans le cadre de l'entreprise. L'allègement du travail domestique des femmes (notamment à travers le développement de crèches et de gardes d'enfants) apparaît comme un enjeu important.

• **L'accès au crédit**. Notons que légalement les femmes tunisiennes ont accès à des prêts et crédits, sans avoir besoin du consentement de leurs maris. Alors que **72.5% des cheffes d'entreprises** interrogées dans le cadre de l'étude citée ci-dessus déclarent que le fait d'être une femme ne fait « aucune différence » en termes d'accès au capital, **l'accès au crédit et le développement du microcrédit apparaissent comme des enjeux importants pour les femmes opérant dans le secteur informel**. Des inégalités se manifestent également entre les femmes des grandes villes et les femmes des régions de l'intérieur, notamment par les difficultés d'accès de ces dernières aux ressources, leur faible participation à la décision et le taux plus élevé d'analphabétisme. **L'accès à des sources de financement est le premier de difficulté pour lancer un projet cité par les femmes rurales, et également par les hommes ruraux**. La création de fonds d'aide spéciaux et schémas de garantie/crédit pour les PME fait partie des besoins exprimés par les femmes. Il semblerait qu'une commission

<sup>5</sup> Union Européenne 2014, Profil genre Tunisie (Document disponible [ici](#))

ait été créée au début de l'année 2014 afin de réfléchir sur un produit bancaire spécialement destiné au financement des PME détenues par des femmes (plus d'informations [ici](#)).

- Les femmes rurales constituent une partie importante de la main d'œuvre agricole, mais leur travail, peu ou pas rémunéré, est majoritairement invisible : elles assurent le travail domestiques et sont en majorité des « aides familiales » qui travaillent gratuitement dans l'exploitation ou l'entreprise familiale. Alors que les femmes rurales travaillent en moyenne 2h de plus que les hommes (7h28 par rapport à 5h10), à peine un cinquième d'entre elles (19.7%) disposent d'un revenu propre par rapport à plus de deux tiers des hommes (65.3%). **Ces inégalités de revenus sont liées à un accès limité aux biens personnels** (terre, logement notamment) et à **une source de revenus plus diversifiée pour les hommes** (les femmes dépendent plus de l'Etat). Le taux d'analphabétisme des femmes en milieu rural est très élevé comparé au taux d'analphabétisme national (18% en 2011). Entre les femmes et les hommes l'écart est significatif : il y a plus d'analphabètes parmi les femmes rurales que parmi les hommes (respectivement 32,0% et 27,2%)<sup>6</sup>. Ceci étant dit, les femmes rurales s'investissent dans les cours d'alphabetisation et de formation professionnelle, pour ces derniers elles sont 15.5% par rapport à 134.% des hommes.

## Accès aux équipements et services de bases

- Des enquêtes de terrain menées dans le cadre du « Rapport Final sur l'Accès et le Maintien des Femmes à l'Emploi au Maroc, en Tunisie et en Turquie » soulignent **le lien entre le manque d'infrastructures de transports, la déscolarisation des filles et leur non accès à l'emploi décent**. Le développement d'infrastructures de transport sécurisées, notamment d'un système de transport scolaire accessibles aux filles et aux garçons en zones rurales, aurait un impact sur le maintien des filles à l'école et sur l'amélioration des conditions de travail des femmes en général.

- Les femmes rurales **citent l'éloignement des services de santé comme obstacle important à l'accès aux soins** : elles font en moyenne 4.12km pour se rendre au centre le plus proche et mettent en moyenne 1h12, s'y rendant une fois sur deux à pied ou prenant un moyen de transport rural. **Les problèmes de transport apparaissent également en tant que 3<sup>ème</sup> difficulté pour accéder à un emploi** (après l'interdiction de la famille et le manque de formation).

- Il n'existe pas de restrictions légales concernant la liberté de mouvement des femmes, qui n'ont pas besoin de permission pour obtenir un passeport ou voyager. Mais dans leur vie quotidienne, cette liberté peut être freinée par l'association faite entre le comportement des femmes et l'honneur de leur famille. En effet, maris, pères et frères peuvent empêcher les femmes de se rendre à certains endroits seules.

## Législation

- **Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDEF) en 1985 et du Protocole CEDEF<sup>7</sup> en 2008 (la Tunisie est le seul pays de la région MENA à avoir ratifié ce Protocole facultatif). La ratification de la CEDEF s'est faite avec de nombreuses réserves (portant notamment sur le statut des femmes dans la famille). La levée des réserves de la Tunisie a été notifiée à l'ONU en avril 2014.

- **Le Code du Statut Personnel (CSP)** de 1956 est considéré comme le plus progressif dans la région : il interdit la polygamie, institue le mariage civil monogamique (et fixe un âge minimum de 18 ans pour les femmes et les hommes) et le divorce judiciaire (interdisant donc la répudiation unilatérale du mari) et instaure une organisation de la famille basée sur l'égalité des conjoints devant la loi. Ceci étant dit, l'autorité familiale reste entre les mains du père, qui continue d'être considéré le chef de famille. Il a été adopté parallèlement à la suppression de la Charia du droit tunisien.

Parmi ses prérogatives, il choisit le lieu de domicile de la famille ; notons que le devoir d'obéissance de la femme a été supprimé en 1993. La modification du CSP en 1993 admet également l'accès de la femme au marché du travail sans l'autorisation du mari.

- Le CSP reconnaît **le droit pour la femme de gérer son propre patrimoine** : d'après l'article 24 « le mari ne dispose d'aucun pouvoir d'administration sur les biens propres de la femme ». Le régime de la communauté des biens existe depuis 1998, **et peut entraîner des inégalités étant donné des discriminations qui persistent en ce qui concerne l'héritage**. En effet, malgré certaines améliorations (notamment la réforme du 19 juin 1959 qui détermine que lorsqu'un défunt ne laisse que des descendantes de sexe féminin, les filles héritent désormais de la totalité de la succession au détriment des hommes des branches collatérales), **les femmes au même degré de parenté que les hommes continuent à ne toucher que la moitié de la part qui revient à l'homme. De même, à la suite d'un divorce la garde des enfants n'est pas assurée automatiquement dans le cadre d'une nouvelle union de la mère**.

- La **Constitution tunisienne adoptée en 2014** est considérée comme la constitution offrant le plus de garanties pour les droits des femmes dans le monde arabe et musulman. Plusieurs garanties y sont consacrées, à savoir : l'égalité entre les citoyens et les citoyennes (article 20) le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire égal (article 40), le principe

<sup>6</sup> Rapport sur la situation des femmes en milieu rural tunisien et leur accès aux services publics dans 11 gouvernorats de la Tunisie (Décembre 2013)

<sup>7</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

de parité, notamment dans les conseils élus (article 46) et la lutte contre les violences faites aux femmes (article 46)<sup>8</sup>.

- En juin 2016, la Constitution tunisienne a été amendée d'un nouvel élément assurant une égalité toujours plus aboutie entre ses citoyens. En effet, l'article 49 établi désormais une meilleure représentation des femmes dans les politiques locales : applicable à la fois au niveau municipal et régional, l'amendement propose une plus grande au niveau à la fois horizontal et vertical. La parité horizontale souhaite des élections municipales équitables à travers tout le pays. Quant à la parité verticale, elle souhaite une alternance homme/ femme dans chacune des listes se présentant.
- En 1996, un article 5 bis a été ajouté au Code du travail pour intégrer un principe énonçant qu'il « ne peut être fait de discrimination entre l'homme et la femme dans l'application des dispositions du présent code et des textes pris pour son application ». La loi n° 2000-17 du 17 février 2000 abrogeant certains articles du Code des Obligations et des Contrats a mis fin à des dispositions qui exigeaient l'accord préalable de l'époux pour le travail de sa femme et lui accordaient le droit de résilier, à sa convenance, tout contrat de travail qu'elle aurait signé avec son parton.

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

**D'après le rapport publié par EUROMED en 2011, « l'approche genre se traduit par la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'une stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes. L'adoption de l'approche genre par les différents départements n'est cependant ni linéaire ni identique et manque des mesures de suivi et évaluation. En outre, le manque des ressources humaines et financières mises à la disposition du Ministère (MAFFEPA) et le manque de données ventilée par sexe constituent ainsi des freins à la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre les sexes ».**

### • Stratégie nationale genre :

• **Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VVF) à travers le cycle de vie** : La « stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (VVF) à travers le cycle de vie » adoptée en 2008, opérationnelle en 2012 a été finalisée en 2013 par le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées avec le soutien de la coopération internationale en 2013. Dans le cadre de cette stratégie, elle a établi en 2012 un comité national qui contrôle la mise en œuvre de son Plan d'action. La Tunisie a également créé un réseau national de points focaux réunissant diverses parties prenantes en vue de mettre fin à la violence envers les femmes. Le ministère de la Femme et des Affaires familiales et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ont signé un protocole d'entente qui vise à améliorer la mise en œuvre du Plan d'action national.

• **Plan d'action national pour l'élimination de la violence envers les femmes**, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et de l'initiative « Engageons-nous » d'ONU Femmes.

### Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:

• **Plan d'action pour la promotion de la femme rurale (1998)** : d'après le Profil Genre de la Tunisie réalisé par l'UE en 2014, ce plan qui avait pour objectif de promouvoir l'intégration effective des femmes rurales dans le processus de développement, « n'a pas pu réaliser ses objectifs même avec l'intervention de la coopération espagnole pour les actions les plus prioritaires que sont la formation et l'appui au travail communautaire des femmes rurales ».

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilités institutionnelles sur le genre

**Positionnement des femmes dans la vie politique : Malgré les droits accordés aux femmes par les textes de lois, les pratiques sont en décalage. Ainsi des inégalités majeures sont révélées dans les rapports internationaux concernant la présence au parlement et l'occupation des postes ministériels (0,04). Dans le 1er gouvernement de la deuxième République, validé par la 1ère ARP (Assemblée des Représentants du Peuple élue post-révolution en Octobre 2014) les femmes sont représentées à hauteur de 20% dans l'équipe du gouvernement (8 postes réparties entre ministres et secrétaires d'état).**

• **Secrétariat d'Etat aux Affaires de la Femme et de la Famille (SEFF)** : créé en janvier 2014 dans le cadre du gouvernement de transition, il est placé auprès du **Ministère de la Jeunesse, du Sport, de la Femme et de la Famille**. Ce Secrétariat remplace l'ancien **Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées (MAFFEPA)** : le premier ministre chargé des affaires liées à la femme et à la famille (créé en 1983). Ce ministère avait pour mission la conception et l'exécution de politiques liés aux quatre domaines d'intervention qui lui sont attribués, à savoir l'enfance, la femme, les personnes âgées et la famille. Au sein du ministère, c'était la **Direction générale des affaires de la**

<sup>8</sup> Article 46 : « L'Etat s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer. L'Etat garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines. L'Etat œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus. L'Etat prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme ».

**femme** qui est responsable des questions liées aux « affaires de la femme ». Plus d'informations sur les attributions du MAFFEPA [ici](#).

- **Conseil National « Femme, Famille et Personnes âgées » (CNFFPA)** : organe consultatif dont la mission est d'assister le MAFFEPA dans la définition des orientations de sa politique. Il est présidé par le MAFFEPA et composé de représentants de différents ministères, institutions gouvernementales et ONGs actives dans le domaine de la femme, de la famille et des personnes âgées. Des commissions de travail sont créées pour suivre certaines questions (en phase avec les priorités de l'heure définies notamment par les « Plans tktk »), comme par exemple la commission de la promotion de la participation de la femme à la vie publique et la commission de la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

- **Centre de Recherche, d'Études, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF)** : créé en 1990, le CREDIF est considéré l'organe scientifique du MAFFEPA dont la mission de développer des mécanismes d'analyse selon le genre en menant des études et des recherches sur les femmes. Cet établissement est sous tutelle du Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées. Le CREDIF s'est progressivement doté de structures complémentaires, à savoir l'**Observatoire de la condition de la femme**, le Réseau d'information Femme pour la Tunisie (RIF) et le Maghreb (REMIF), la chaire UNESCO d'études sur la condition de la femme et un mécanisme de suivi de l'image de la femme dans les médias.

Avenue le roi Abdelaziz Al Saoud, Rue Farhat Ben Afia, manar 2, 2092 Tunis

Tel. : (+216) 71 885 322. Fax : (+216) 71 887 436. Email : [directeur.general@credif.nrt.tn](mailto:directeur.general@credif.nrt.tn)

Dalenda Lagueche - Contacts ayant participé à l'élaboration du Manuel Pense Genre, publié en 2010 – contacts à confirmer !

Imen Kalai CREDIF [kalaimen@yahoo.fr](mailto:kalaimen@yahoo.fr)

Houda Dridi CREDIF [houdadridi.3@yahoo.fr](mailto:houdadridi.3@yahoo.fr)

Monia Gastli CREDIF [moniagastli@yahoo.fr](mailto:moniagastli@yahoo.fr)

Sonia Ben Djemia CREDIF [sbd.55@yahoo.fr](mailto:sbd.55@yahoo.fr)

Hafedh Lahmar CREDIF [lahmarhafedh@yahoo.fr](mailto:lahmarhafedh@yahoo.fr)

Faten Bouktif CREDIF [fatencredit@yahoo.fr](mailto:fatencredit@yahoo.fr)

- **Centre de Recherches et d'Études Sociales** : Fondée en 1996 en tant que « Centre de Recherches et des Etudes sur la Sécurité Sociale » par le ministère des affaires sociales a été renommé « Centre de Recherches d'Études Sociales » après la révolution. Cet établissement est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. Le CRES est spécialisé historiquement sur les recherches liées aux systèmes assuranciers de sécurité sociale et plus récemment sur les recherches liées à l'assistance sociale des populations vulnérables. Le CRES est notamment en charge de la mise en place de l'identifiant social unique (pour les programmes contributifs de sécurité sociale et non contributif d'assistance sociale). Il y a un point focal genre au sein du CRES.

5-7 rue Khartoum Lafayette 1002 Tunis

Fax: (+216)71 842 322

Contacts rencontrés par l'agence de Tunis

M. Hafedh Bouktif- Directeur Général Tél : +216 71 844 098 Email: [h.bouktif@cres.tn](mailto:h.bouktif@cres.tn)

M. Nidhal Ben Cheikh (Directeur politique redistributives et développement social) Email: [nidhal.bencheick@cres.tn](mailto:nidhal.bencheick@cres.tn)

Mme Houda Chahed (point focal genre) Tél : +216 71 843 472 Email: [houda.chahed@cres.tn](mailto:houda.chahed@cres.tn)

- **Observatoire de la Condition de la Femme** : dispositif mis en place en 1993 dans le but de fournir des données, statistiques et indicateurs désagrégés par sexe, permettant de relever les disparités de genre et d'appuyer la prise de décision et planification de programmes. Une réunion s'est tenue en juillet 2013 dans le but d'engager une réflexion sur le repositionnement de l'observatoire, de façon à la redynamiser dans le domaine de la recherche sur les rapports sociaux de sexe et le développement socio-économique. Il a été question de le faire évoluer vers un « Observatoire genre et égalité des chances ».

- **Commission Nationale pour la Femme Rurale** : créée en 2001 et présidée par le MAFFEPA, cette structure est constituée de sous-commissions régionales présidées par les gouverneurs de la région. Sa mission est de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action pour la promotion de la femme rurale.

- **Commission Nationale Femme et Développement** : présidée par le MAFFEPA, la commission regroupe des représentants de départements ministériels, d'ONGs, de syndicats, du patronat, des experts et des universitaires, dont la mission est d'évaluer la situation des femmes dans l'ensemble des secteurs de développement et proposer des plans d'actions spécifiques.

- **Secrétariat d'Etat de la Femme et de la Famille (SE)** : le SE a pour mission d'amener les secteurs de l'administration à prendre en compte l'aspect genre dans les orientations des programmes et des politiques, et dans les statistiques des enquêtes.

Eljezia Hammami (sous-directrice de la prévoyance et de l'encadrement de la femme). Email : [eljezia@yahoo.fr](mailto:eljezia@yahoo.fr)

Arfa Besma (chef de service à la DGFF). Email : [afabesmamaff@yahoo.com](mailto:afabesmamaff@yahoo.com)

## Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

Malgré certaines restrictions aux organisations de la société civile, les mouvements féminins et féministes tunisiens sont très dynamiques, parmi les organisations les plus actives l'Union Nationale de la Femme Tunisienne (UNFT) travaillait avec le précédent gouvernement et l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (AFTD) a coordonné la rédaction du Shadow Report destiné au Comité des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discriminations Contre les Femmes (2010). Depuis 2011, la loi sur les ONGs est en révision dans une de diminuer les contraintes auxquelles elles font face.

- **Union nationale de la femme tunisienne (UNFT)** : l'une des principales organisations féminines en Tunisie, créée en 1956, qui a d'abord mené des campagnes de sensibilisation pour amener les femmes « à prendre conscience de leurs droits et de leur rôle dans le développement économique et social ». Depuis sa création, l'UNFT milite pour l'amélioration du statut de la femme tunisienne, en travaillant avec le gouvernement. Depuis la révolution en 2011, les relations entre le gouvernement et l'UNFT semblent être tendues. En 2013, l'UNFT a porté plainte contre le MAFFE- Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille et de l'Enfance et les associations coraniques qui se se seraient approprié certains de leurs locaux. En janvier 2014, la présidente de l'association Radhia Jerbi commence une grève de la faim pour « protester contre les conditions difficiles auxquelles est confrontée l'UNFT ». Deux cent centres de formation UNFT sont répartis sur l'ensemble du territoire tunisien, ainsi que 250 classes d'alphabétisation réparties spécialement en milieu rural.

Partenaires nationaux : Banque Tunisienne de Solidarité, Union Nationale de Solidarité Sociale et plusieurs ministères. L'UNFT recevait une partie de ces finances du Fonds de Solidarité Nationale (26-26) dissous post révolution.

Partenaires internationaux : USAID, ACDI, Coopération du Luxembourg, Fonds Suédois de recyclage de la dette, UNESCO, UNICEF, OMS, FNUAP, PNUD, FAO, BIT, CEE, Banque Mondiale, Ligue Arabe, La Paz, Oxfam OCS, AGFUND.

- **Association Tunisienne des Femmes Démocrates (AFTD)** : créée en 1989, ce groupe se définit comme étant féministe et laïque, il est davantage porté sur le débat politique. L'association a participé au Front du Salut créé en 2013 dans le cadre de la rédaction de la nouvelle constitution. En février 2014, l'AFTD a annoncé son retrait du Front du Salut.

Ahlem Belhaj (présidente, a reçu le prix Simone de Beauvoir à Paris)

Adresse : 112 avenue de la liberté, 1002 Tunis, TUNISIA

Tel : +21671890011/ (+216) 22 953 782. Fax Number : +21671890032

Email : [femmes\\_feministes@yahoo.fr](mailto:femmes_feministes@yahoo.fr)

- **Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD)** : créée en 1989, l'AFTURD regroupe des femmes chercheuses ou intéressées à la recherche militante sur les femmes. L'AFTURD a de nombreux partenaires, notamment au niveau international : l'Union Européenne, ONU Femmes, le PNUD. Membre du Réseau des Observatoires de l'Égalité de Genre (ROEG) de Genre en Action.

Cité Sprols, rue 7301, bloc 9, El Menzah 9B, 1004 Tunis

Tél: 216 71 870 580/ tél Fax : 71 880 233

Email : [afturd@gmail.com](mailto:afturd@gmail.com) - <http://www.afturd-tunisie.org/>

Salwa KENNOU, Présidente

Tél : +216 23546662

E-mail : [kennousalwa@yahoo.fr](mailto:kennousalwa@yahoo.fr)

Khadija BEN HASSINE, Secrétaire Générale

Tél : +216 99759089

E-mail : [kbenhacine@gmail.com](mailto:kbenhacine@gmail.com)

- **Chambre Nationale des Femmes Chefs D'Entreprises (CNFCE)**: structure créée en 1990 au sein de l'Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat (UTICA). La Chambre regroupe désormais plus de 6000 femmes chefs d'entreprises, dans tous les secteurs. Son objectif est de représenter, promouvoir et soutenir l'entreprenariat féminin.

Raoudha Ben Saber (présidente) :

Adresse postale : 17, rue Abderrahmane El Jaziri,

1002 Tunis, Tunisie.

Tél. : +216 71 793 432 - Fax : +216 71 791 168

- **Association Tunisienne des Mères (ATM) (ou Organisation Tunisienne des Mères ?)** : ONG déclarée d'utilité publique en Tunisie et ayant obtenu le statut consultatif de rang général auprès de l'ECOSOC en 2001. Il semble que l'association et sa présidente (Saida Agrebi) ont été très proches du régime de Ben Ali. Mme Saida Agrebi a été démise de ses fonctions et accusée de corruption et malversation financières. L'association a été reprise par les militantes qui ont organisé la tenue d'une assemblée extraordinaire le 9 avril 2011 et élue leur nouvelle présidente Mme Rafika Khouini.

- **Femmes pour un Développement Durable, Enda Inter-arabe** :

Michael Philip Cracknell (Secrétaire Général)

Bahija Ben Abdallah (Marketing). Email : [bahija.babdallah@endarabe.org.tn](mailto:bahija.babdallah@endarabe.org.tn)

Walid JEBILI (Chercheur Enda inter-arabe- point focal Genre). Email : [walid.jebili@endarabe.org.tn](mailto:walid.jebili@endarabe.org.tn)

Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis

[www.endarabe.org.tn](http://www.endarabe.org.tn)

- **L'Association BEITY** : association qui lutte pour le droit des femmes à un logement décent. Cette association milite contre la vulnérabilité économique et sociale des femmes et proposer une solution d'urgence aux femmes sans-abris.

Présidente : Mme Sana Ben Achour -

<https://www.facebook.com/AssociationBeity>

Liste plus exhaustive d'associations féminines [ici](#).

## ACTEURS REGIONAUX/ INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

- **Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche:** créé en 1993 ce centre de recherche a pour objectif d'impulser une dynamique en matière d'études de genre, de connaissances et de plaidoyer dans la région arabe. Basé à Tunis, CATWAR a créé un espace virtuel (« The Gender Clearinghouse ») de savoir sur plusieurs thématiques, parmi lesquels : l'activité économique des femmes, les violences basées sur le genre, les femmes et la prise de décision, les femmes et l'environnement. Le FNUAP, Oxfam, la Banque Mondiale et AGFUND soutiennent cet espace.

44 Rue de Pologne, 1005 El Omrane-Tunis, Tunisie

Téléphone: 216 71 571 945/216 71 571 867

Fax: 216 71 574 627

email: [cawtar@planet.tn](mailto:cawtar@planet.tn)

- **Wilson Center :** institution de recherche américain indépendant. Pilote l'**Initiative mondiale sur le leadership des femmes**, dont l'objectif est de promouvoir des réseaux et soutenir les femmes leaders du monde. En 2013, le Centre Wilson, en partenariat avec ONU Femmes et le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées a réuni des parties prenantes autour d'une table ronde sur le sujet des droits des femmes dans l'élaboration de la Constitution tunisienne.

- **Oxfam-Québec :** en partenariat avec CAWTAR (voir ci-dessus), Oxfam a mené un projet régional (Tunisie, Liban et Territoire Palestinien Occupé) d'habilitation économique des femmes entre 2008 et 2013.

- **Batik International:** Créée en 1998, BATIK International conçoit et met en œuvre des projets internationaux dans les domaines de l'emploi, la formation professionnelle et la création d'activités. Cette ONG intègre le genre dans des projets concernant le micro-crédit et l'emploi (coopérative de couture, projet « Femmes Entrepreneuses en Méditerranée, Genre et Economies Pluri'Elles).

Contact : [equipe@batik-international.org](mailto:equipe@batik-international.org)

### Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

- **ONU Femmes Tunisie**

Héla Skhiri (Chargée de programme national) : [hela.skhiri@unwomen.org](mailto:hela.skhiri@unwomen.org)

- **FNUAP Tunisie**

Leila Joudane (Représentante UNFPA Tunisie) : [joudane@unfpa.org](mailto:joudane@unfpa.org)

- **GIZ Tunisie**

Hana Ben Fadhl Conseillère technique du Programme régional „Promotion du rôle des femmes au Maghreb »

Email: [hana.benfadhl@giz.de](mailto:hana.benfadhl@giz.de) - T + 216 71 967 220

Deutsche Gesellschaft für

Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

B.P. 753 1080 Tunis-Cedex Tunisie

- **Banque Africaine de Développement :** organise à Tunis le premier Forum de la BAD sur le genre en mai 2013, qui plaide pour l'autonomisation des femmes.

- **Union Européenne :**

Mme Mélanie Bride (point focal genre de la délégation européenne en Tunisie) [Melanie.BRIDE@eeas.europa.eu](mailto:Melanie.BRIDE@eeas.europa.eu)

Un premier un rapport intitulé « Gender Equality Policy in Tunisia » a été publié en 2012 (rapport disponible [ici](#)). L'égalité de genre reste un sujet de coopération important d'où la publication le 13 août 2014, à l'occasion de la Journée Nationale de la Femme, par l'Union Européenne d'un rapport, préparé dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement de la République tunisienne. Ce rapport a pour objectif de mieux prendre en considération les questions liées au genre. Il propose un diagnostic exhaustif de la situation socio-économique et politique des femmes et des hommes, du cadre législatif et juridique en rapport avec la question d'égalité, des mécanismes institutionnels, des principales politiques publiques et des interventions de la communauté internationale en appui à l'égalité de genre en Tunisie.

Intégration du genre dans plusieurs projets financés, notamment en ce qui concerne des projets de soutien à la société civile, d'insertion socioéconomique et de lutte contre les violences basées sur le genre (rapport disponible [ici](#)). Pour une liste exhaustive des projets genre financés consulter le Rapport de Coopération Union-Européenne-Tunisie 2013, disponible [ici](#).

- **AECID (coopération espagnole)** : a financé plusieurs études sur le genre et les femmes tunisiennes, notamment sur le leadership féminin et « La situation des femmes en milieu rural tunisienne et leur accès aux services publics dans onze gouvernorats de la Tunisie ».

- **ACDI (coopération canadienne)** : bailleur du projet régional d'habilitation économique des femmes exécuté en partenariat avec Oxfam-Québec.

- **Banque Africaine de Développement** :

Contact : Mr. Ali Lamine Zeine, adresse mail : [a.zeine@afbd.org](mailto:a.zeine@afbd.org)

Agence temporaire de relocalisation : 15 avenue du Ghana, BP 323-1002, Tunis-Belvédère, Tunisia

Téléphone : (+216) 7110 39 00 / (+216) 71 35 19 33

Skype : [afdb\\_acc](#)

## Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

### Accès à l'emploi

**OIT**, Programme Travail Décemment des Femmes : programme initié par l'OIT en 2013 qui se poursuivra jusqu'en 2015. Son objectif est de soutenir la Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises afin d'améliorer les performances de ses structures régionales, de renforcer l'autonomisation des femmes et leur présence sur le plan économique, social et politique. Nawel Belhadj Tounsi (Coordinatrice nationale du projet) –

Téléphone : (+216) 71192119 ; Email/ [tounsin@ilo.org](mailto:tounsin@ilo.org)

Résidence Inès, 1<sup>er</sup> étage. Avenue de la Bourse Les jardins du Lac II- Tunis

**Union Européenne**, Centre Femme Solidarité: soutien à l'inclusion et à l'économie sociale féminine dans le Gouvernorat de Jendouba (2012-2014), 470 000 €. « Mis en oeuvre par Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti (COSPE), ce projet vise à renforcer le rôle social et économique des femmes en condition de pauvreté et précarité par l'appui à l'organisation et au développement d'activités dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. »

**Union Européenne**, Appui à l'émancipation socio-économique des femmes rurales en Tunisie et Maroc à travers leur inclusion dans les réseaux de l'économie sociale (2012-2015), 1.175.000 €. « Mis en oeuvre par Gruppo Volontariato Civile, ce projet vise à renforcer la protection sociale et économique des femmes rurales, à promouvoir l'égalité d'accès aux ressources économiques et à faciliter l'échange des bonnes pratiques. Le projet soutient la participation socio-économique de la femme rurale au Maroc et en Tunisie via un appui structurel à la création, le renforcement et la mise en réseau des coopératives de femmes en tant qu'acteurs-clés de l'économie sociale et solidaire. »

**ACDI/Oxfam** : Le [projet régional d'habilitation économique des femmes](#) (PEHEF). « Ce projet vise la consolidation des réseaux de partenaires régionaux en matière de plaidoyer et le renforcement de leurs capacités d'action, en vue d'accroître la participation juste et entière des femmes et des jeunes au développement économique des pays de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, plus particulièrement de la Cisjordanie, de Gaza, de la Jordanie, du Liban, de l'Égypte et de la Tunisie ». Plus d'informations disponibles sur le projet [ici](#).

### Autres

**PNUD/FNUAP** : projet de coopération sur la lutte contre les violences faites aux femmes, entre l'ancien MAFFEPA, le PNUD et le FNUAP initié en 2007. D'après le Profil Genre Tunisie réalisé par l'UE en 2014, le programme « qui a connu des prolongations successives n'a pas pu mener jusqu'à la fin certaines de ces composantes, dont l'exercice de l'audit genre, (...) et la composante budgétisation sensible au genre entamée mais interrompue ».

**Union Européenne**, Appui d'urgence au renforcement des capacités de plaidoyer de la société civile pour une transition démocratique sensible au genre en Tunisie (2011-2013), 365.000 €. Projet achevé en 2013 qui poursuivant deux grands objectifs : « la reconnaissance des droits des femmes par les institutions nationales, et la promotion de la culture de l'égalité auprès des populations, localement et au niveau national. Plus ponctuellement, le projet visait aussi le renforcement des capacités de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates ainsi que de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement. »

Italie, « Ensemble pour l'égalité », Giorgia Depaoli

**ONU Femmes/AFTD** : « Women's March for a Constitution integrating Equality and Citizenship », (La marche des femmes pour une Constitution intégrant l'égalité et la citoyenneté). Soutien à l'intégration du genre/égalité entre les sexes dans le processus d'élaboration de la constitution.

*Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs basés en Tunisie*

**AECID/Secrétariat d'Etat de la Femme et de la Famille** : Recherche sur la situation des femmes en milieu rural tunisien et leur accès aux services publics dans onze gouvernorats de la Tunisie. Résumé disponible [ici](#).

**Union Européenne, Profil genre Tunisie 2014** Document disponible [ici](#)

**Union Européenne, EUROMED** : Rapport National d'Analyse de Situation : Droits humains des femmes et égalité entre les sexes en Tunisie. Document publié dans le cadre du programme « Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne (2008-2011). Document disponible [ici](#).

**Union Européenne**: Gender Equality Policy in Tunisia, 2012. Document disponible [ici](#).

Auteurs: Drude Dahlerup, professor, Department of Political Science, Stockholm University, Sweden with Elin Danielsson (research assistant and co-author) and Emil Johansson (research assistant and lay out) on behalf of OQ Consulting BV, the Netherlands.

**Genre en Action/MAFFEPA** : « Pense-Genre » pour une gestion axée sur les résultats sensible aux inégalités entre les femmes et les hommes, 2010. Préparé par Claudy Vouhé. Document disponible [ici](#).